

Procès-Verbal Sommaire de l'Assemblée Générale du lundi 12 mars 2018

Date de convocation : 26 février 2018

Nombre de membres de l'Assemblée Générale : 16 titulaires – 16 suppléants

Le 12 mars 2018 à 17h10, s'est tenue l'assemblée générale du GECT Alzette Belval, sous la présidence de Monsieur François BAUSCH, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 février.

Membres présents avec voix délibérative (titulaire ou suppléant): M. ARIES, M. BAUSCH F., Mme BOEVER-THILL, M. PARTHENAY, M. PIOVANO, Mme ROMEO et M. WEIMERSKIRCH

Membres excusés : M. BAUSCH R., M. KNAFF (procuration donnée à M. BAUSCH), Mme FRIIO (procuration donnée à M. PARTHENAY), Mme GUILLOTIN (procuration donnée à M. PIOVANO) et Mme SCKUVIE.

Membres absents : M. BONNET, M. CASONI et M. FELTEN

Présents sans voix délibérative : Mme ARTS, Mme CAMPS, Mme HABAY-LÊ, Mme VIDAL, Mme VUIDEL et Mme WIRTZ

Le Président, François BAUSCH, ouvre la séance à 17h10 et, le quorum étant atteint, il passe à l'examen des points à l'ordre du jour.

1. Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 19 janvier 2018

DAG2018-02-01 de l'Assemblée Générale du 12/03/2018 : Validation du procès-verbal de l'Assemblée du 19 janvier 2018

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE le procès-verbal du 19 janvier 2018 joint à la présente.

2. Compte Administratif 2017

DAG2018-02-02 de l'Assemblée Générale du 12/03/2018 : Compte Administratif 2017

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif 2017 joint à la présente.

3. Compte de Gestion 2017

DAG2018-02-03 de l'Assemblée Générale du 12/03/2018 : Compte de Gestion 2017

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le Compte de Gestion 2017 annexé.

4. Affectation des Résultats 2017

DAG2018-02-04 de l'Assemblée Générale du 12/03/2018 : Affectation des résultats de l'exercice 2017

Après avoir adopté le Compte Administratif 2017 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2017	- 19 1174.48 €
Report à nouveau	+ 83 142.96 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2017	+ 64 028.48 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution (avec résultats antérieurs)	+ 7 932,84 €
---	---------------------

Reste à réaliser : Dépenses _ 0€	Reste à réaliser : Recettes _ 0€	Solde des restes à réaliser : 0€
-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------

Besoin de financement de la section d'investissement	+ 7 932.84 €
Positif donc pas de besoin sauf volonté de la structure	

L'Assemblée Générale AFFECTE au BP2018, le résultat de fonctionnement du BP2017 comme suit:

1. Couverture de besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédent de fonctionnement » la somme de	0 €
---	------------

2. Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » :	+ 64 028.48 €
---	----------------------

5. Budget Primitif 2018 et Contribution des délégations

DAG2018-02-05 de l'Assemblée Générale du 12/03/2018 : Budget Primitif 2018 du GECT Alzette Belval et validation des contributions des délégations

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Budget Primitif 2018 annexé qui s'équilibre comme suit :

TOTAL RECETTES	236 858, 29 €
Recettes de fonctionnement	227 925,45 €
Recettes d'investissement	8 932,84 €
TOTAL DEPENSES	236 858,29 €
Dépenses de fonctionnement	227 925,45 €
Dépenses d'investissement	8 932,84 €

- APPROUVE l'appel à contributions 2018 pour la délégation luxembourgeoise à hauteur de 64 000€ financés selon la répartition définie dans la convention signée entre les membres de ladite délégation le 07/03/2011,
- APPROUVE l'appel à contributions 2018 pour la délégation française à hauteur de 64 000 € financés selon la répartition définie dans la convention signée entre les membres de ladite délégation le 07/08/2015,
- DONNE tout pouvoir au Président.

**6. Revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel en contrat à durée déterminée.
DAG2018-02-06 de l'Assemblée Générale du 12/03/2018 : Revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel en contrat à durée déterminée**

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux, notamment son article 136 ;
 VU la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;
 VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 1-2 qui prévoit que la rémunération des agents contractuels sous contrat à durée (in)déterminée fait l'objet d'un réexamen au moins tous les trois ans ;
 VU la délibération en date du 24.06.2014 créant l'emploi de chargé de missions à temps complet, rémunéré au 1er échelon de la grille indiciaire d'ingénieur territorial, depuis le 11.05.2015 ;
 VU les entretiens d'évaluation en date du 14.01.2016, 29.05.2017 et 08.03.2018 ;
 CONSIDERANT que les résultats professionnels au regard des objectifs fixés à l'agent justifient la revalorisation de la rémunération de l'intéressée;

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** que la rémunération de l'emploi de chargé de missions est modifiée et sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'ingénieur sur la base du 2ème échelon à compter du 11 mai 2018, date de la reconduction du contrat de travail de l'intéressé.
 Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**7. Communication des décisions prises par le Bureau
DAG2018-02-07 de l'Assemblée Générale du 12/03/2018 : Communication des décisions prises par le Bureau**

L'Assemblée PREND ACTE des décisions prises par le Bureau du GECT Alzette Belval :

DB2018-03	Bureau du 19/01/2018	Validation du compte-rendu du bureau du 19/01/2018
DB2018-04	Bureau du 19/01/2018	INTERREG VA Grande Région_ dépôt du projet «Alzette Belval, à vélo et à pied ! »

La réunion s'achève à 18h15, M. BAUSCH remercie les personnes présentes et clôt la séance .